SYNDICAT DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

DECLARATION DE REVENDICATION
Millésime 2016

AOC Château-Grillet – Condrieu – Cornas - Côte-Rôtie - Crozes-Hermitage - Hermitage - Saint-Joseph – Saint-Péray

ENR.DON.01.04
Date de MAJ : 09/11/2016

Cette déclaration permet de revendiquer les volumes de vins à commercialiser. Elle doit reprendre au maximum les surfaces déclarées lors de la déclaration de récolte et les volumes nets (sans les lies). Sans les justificatifs (DR ou SV11 ou SV12), la Drev ne sera pas saisie. Seuls les volumes des opérateurs identifiés et habilités peuvent être revendiqués.

Elle doit être adressée au plus tard : **avant le 10 DECEMBRE 2016** **Maison des Vins** **485 avenue des Lots** **26600 Tain l'Hermitage** par e-mail : a.ponson@syndicat-cotesdurhone.com	**Pièces à fournir obligatoirement :** - **Pour les caves particulières** : La déclaration de récolte issue de Prodouane - **Pour les caves coopératives** : Les déclarations de récoltes issues de Prodouane des coopérateurs et une copie du SV11 production SV11 - **Pour les négociants vinificateurs** : Les déclarations de récoltes issues de Prodouane des apporteurs de vendanges fraiches et une copie du SV12

N° EVV (CVI) /__/__/ /__/__/__/ /__/__/__/__/__/

N° SIRET /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

NOM et prénom ou raison sociale : .....

ADRESSE du demandeur : ....

Code Postal : ..... Commune :.....

Tél :..... E-mail : .....

Lieu d'entrepôt du vin : .....

Désignation du produit par AOC et par couleur	**Superficie (ha)** (correspondant uniquement aux volumes que vous avez vinifiés)	**Volumes Nets Revendiqués (hl)**	

Fait le : .....

A : .....

Signature ou cachet :

*Si vous souhaitez revendiquer en **AOC Côtes du Rhône**, une déclaration spécifique est prévue à cet effet pour détailler l'utilisation du VCI (le cas échéant), vous la trouverez sur le site du syndicat général : www.syndicat-cotesdurhone.com*